

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2021

**Présents** : Serge BARTHES, Michel PERCHERON, Daniel SALDANA, Baptiste MARQUIE, Anne HIRTZIG, Michel IMPERIAL, Thierry LANDUREAU, Guy GALINIER.

**Absents excusés** : Emmanuelle LION, Olivier MEROU, Sonia DEFFRENNES,

**Procurations** : Emmanuelle LION à Michel PERCHERON, Olivier MEROU à Baptiste MARQUIE, Sonia DEFFRENNES à Daniel SALDANA.

**Secrétaire de séance** : Madame Anne HIRTZIG

**Ouverture de la séance** : 10 heures 15

## **1/ Vote des taux 2021.**

Les taux de l'année précédente sont maintenus. Soit 15,29 % pour la taxe foncière bâti et 79,22 % pour la taxe foncière non bâti.

En raison de la suppression de taxe d'habitation, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale (21,90 %) est reversé à la commune et s'ajoute au 15,29 % soit un total de 37,19 %.

Ceci n'aura pas d'incidence sur la fiscalité du contribuable.

Vote à l'unanimité.

## **2/ Affectation du résultat 2020.**

Excédent de fonctionnement : 55 079,29 € auquel s'ajoute le résultat de 2019 pour un total de 111 974,78 €

Cette somme est affectée au budget primitif 2021.

Vote à l'unanimité

## **3/ Vote du budget primitif.**

Le budget fonctionnement s'équilibre à hauteur de 345 531,78 € et en investissement à 227 322,61 €.

Ces sommes plus élevées tiennent compte, en partie, du sinistre du 12 mars 2021 dont a été victime la mairie et de la prévision des réparations du clocher de l'Eglise.

Présents : 8

Procurations : 3

Suffrages exprimés : 11

Vote pour : 11

Le budget primitif est voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2021

## 4/ Transfert du PLU au PLUi de la Communauté de Communes.

Le conseil municipal s'oppose, à l'unanimité, au transfert du PLU au PLUi de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.

## 5/ Avenant à la convention ADS.

Facturation au trimestre selon le projet (permis, CU...). Le solde annuel sera actualisé en fonction du nombre d'habitants et du solde positif ou négatif.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'avenant à la convention ADS.

## 6/ Convention pour portage des repas.

Portage des repas avec le CCAS de Villefranche de Lauragais.

Objectif : le maintien des personnes âgées à domicile ou personnes en difficulté suite à une hospitalisation ou incapacité.

Livraison 1 à 5 fois par semaine.

Prestations : 7,00 € le midi et 6,50 € le soir.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention pour le portage des repas.

## 7/ Tarification du cimetière.

Concession : 25,00 € le m<sup>2</sup> pour 3 ou 6 m<sup>2</sup>, pour une durée de 50 ans.

Colombarium : 1 case : 150,00 € pour 30 ans.

Dépositaire : 1<sup>er</sup> trimestre : 20,00 € par mois  
2<sup>ème</sup> trimestre : 30,00 € par mois  
Au-delà : 60,00 € par mois

Tarification du cimetière votée à l'unanimité.

## 8/ Questions diverses.

Aucune question diverse.

**Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 12 heures 00.**

Le Maire  
Serge BARTHES

